

Image not found or type unknown



Virement de ma paie sur un compte d'une autre personne

Par **KEBAILI_old**, le **11/06/2007** à **16:24**

Suis en dossier de surendettement, je voudrai virer ma paie sur le compte bancaire de mon fils ou ex mari ? Ai je le droit de la faire?

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:11**

BonjourrrrrNon, c'est de la fraude. Vous devez payer vos dettes. Virer vos salaires sur le compte d'un autre c'est oragniser son insolvabilité, c'est passible de poursuite pénales !

Par **KEBAILI_old**, le **12/06/2007** à **10:13**

Bonjour rrrrrNon je ne veux pas frauder, je veux juste virer mon salaire ailleurs qu'à la banque où je suis, leur laisser une certaine somme pour ne pas arrêter de payer suivant mes moyens les créanciers, car la banque se sert pour ce payer entièrement, et les autres non et pouvoir disposer d'un minimum vital pour se nourrir, se déplacer jusqu'à temps que mon plan de la BDF soit actualisé.rnet normalement on ne doit pas défavoriser les uns ou les autres, mais la banque ne fait que ce qu'elle veut avec mon compte.rnMais en aucun cas je ne veux faire quelqye chose d'illégalernMerci de me répondrernCordialement

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **15:03**

Bonjour,rnrnSi vous faites l'objet d'un plan de surendettement, des mensualités ont été élaborées par la commission, et un minimum vous est laissé pour vivre.rnrnSi la banque ne respecte pas le plan vous pouvez engager sa responsabilité.

Par **KEBAILI_old**, le **13/06/2007** à **09:51**

Bonjour MadamernMerci tout premièrement de votre aide à me conseiller.rnrnMon plan de redressement n'est pas encore établi. Il le sera dans 2 ou 3 mois je pense.rnPour le moment, je n'ai aucun accès à mon compte bancaire.rnJ'ai envoyée une lettre RaC à la banque pour leur dire de suspendre tous les virements, et là ils ne l'ont pas fait, donc il paye ce qu'ils veulent comme ils le veulent, et moi c'est évident aucune liquidité.rnJe dois respecter de donner à chacun un minimum pour ne pas rompre mes engagements, et là je ne peux pas car mon conseiller n'a rien fait suivant mon compte.rnJ'en ai confirmation par téléphone, par la personne qui s'occupe du surendettement au siège, mes prélèvements EDF par exemple sont fait, et eux mon envoyer une facture à payer naturellement comme il n'y a plus de prélèvements automatiques. Logique moi je vais me débrouiller pour régler cette facture mais ça c'est autre chose.rnDonc ma nouvelle question : rnPuis je ouvrir un compte bancaire dans une autre banque à mon nom et y faire verser mon salaire, pour pouvoir honorer un minimum tous mes créanciers, et avoir un minimum pour vivre en attendant que tout soit fait et établi par la BDF.rnMerci pour vos conseils.rnElisabethrnComme c

Par **KEBAILI_old**, le **13/06/2007** à **09:54**

Rectification : veuillez lire prélèvements et non virements